



Friends against wind



- Accueil
- Conseils
- Réalités
- Santé
- Collectif de victimes
- Témoignages
- Justice
- Oppositions
- News
- Accidents
- Films
- Livres
- Chansons
- Satires
- Posters
- Friends
- Contact
- Chaîne YouTube
- Je suis NOTME

Dernière mise à jour : 17 février 2019

Pour être informé(e) des nouveaux articles : Saisissez votre adresse e-mail Saisissez votre pays

Le Figaro

8 février 2019

France

« Sur l'éolien, le gouvernement doit moins écouter les lobbys et davantage les citoyens ! »

« La religion éolienne prospère cupidement sur le désir de sauver la planète. »



Alexandre Gady, président de Sites & Monuments.

J'aime 1

Par Eugénie Bastié

Alexandre Gady est président de Sites & Monuments, une association aussi connue sous le nom de Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF).

LE FIGARO. — La question des éoliennes semble ressurgir dans le grand débat, dont une section concerne la transition énergétique. Est-ce une bonne chose que les citoyens s'emparent du sujet ?

Alexandre GADY. — L'éolien étant aujourd'hui financé par une taxe assise sur l'essence, c'était inévitable. Mais les citoyens se sont en réalité emparés depuis plusieurs années de la question des aérogénérateurs industriels, dits « éoliennes ». Comme personne ne les écoute, ils n'ont eu d'autre choix que de combattre ces machines qui fabriquent beaucoup d'argent, mais peu d'électricité. Parmi les moyens utilisés, face à la surdité des élus et des administrations, ils ont multiplié les recours en justice, et les associations avec eux. Comme dans bien d'autres domaines de notre vie publique, il est grand temps que les responsables politiques cessent de tenir à distance les Français de ce qui constitue leur environnement, ce bien commun qui est aussi la richesse des pauvres. C'est d'ailleurs l'esprit de la charte d'Aarhus (convention sur la démocratie environnementale signée en 1998 par 39 États, NDLR), dont les principes sont entrés dans notre constitution.

Le gouvernement a annoncé sa volonté de doubler la capacité éolienne de la France d'ici à 2030. Cette annonce vous paraît-elle raisonnable ?

Elle est désespérante, puisque tout le monde sait maintenant que ces aérogénérateurs ne fonctionnent pas : l'intermittence de ce type de production appelle forcément un complément, donc le relais d'une énergie fossile. On accélère dans une mauvaise direction avec une fausse solution ! C'est sans doute bon pour les lobbys éoliens et l'affichage « vert » du gouvernement (l'effet « totem »), mais pas pour les citoyens qui ont la malchance d'habiter à côté des aérogénérateurs, ni pour les paysages, qui font la beauté de ce pays et attirent des millions de visiteurs. Le business éolien doit cesser !

Parlez-nous des décrets Lecornu et Rugey. En quoi changent-ils la donne en matière d'éolien terrestre ?

Le premier, du 29 novembre 2018, s'inscrit en fait dans une tendance à l'œuvre depuis dix ans : face aux nombreux recours, les politiques n'ont pas cessé de changer les règles du jeu pour simplifier les procédures et rendre toujours plus difficile l'action des opposants. Au lieu de s'interroger sur la raison de ces recours, qui sont coûteux et difficiles pour les citoyens, ils ont travaillé à satisfaire les lobbys éoliens qui réclamaient des « facilités » de plus en plus exorbitantes. Le décret Lecornu supprime ainsi notamment un degré de juridiction, renvoyant tout le monde devant les cours administratives d'appel, juridiction onéreuse, sans bénéficier de l'analyse (parfois définitive) du tribunal administratif. Au fond, on s'étonne presque de cette pudeur : pourquoi ne pas supprimer le principe même du recours lui-même, ce qui nous permettrait de nous aligner avec le droit nord-coréen ou vénézuélien ? Tout cela serait comique si ce n'était pas grave, car le droit a pour fonction de solder pacifiquement les conflits. Le second décret, signé le 24 décembre 2018, expérimente en Bretagne et dans les Hauts-de-France le remplacement de l'enquête publique éolienne, basée sur l'indépendance des commissaires-enquêteurs, par une participation du public sur Internet, dont la synthèse sera confiée aux préfetures. Pourtant, les avis des commissaires-enquêteurs réservaient de belles surprises ! Dernièrement, l'un d'entre eux a émis un avis négatif sur l'encerclement éolien du château breton de la Bourbansais. Que diront désormais les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine soumis à l'objectif du doublement de notre capacité éolienne ? Sites & Monuments vient naturellement d'intenter un recours en annulation de ces décrets devant le Conseil d'État.

Les décrets de novembre et décembre 2018 ont été précédés par deux consultations publiques. Respectivement 95 % et 93 % des contributions leur ont été défavorables. Le gouvernement n'écoute pas les Français ?

En France, démocratie parfois immature, une consultation est en fait une information délivrée au bon peuple, qu'on écoute d'une oreille distraite pour se donner bonne conscience : mais quand le résultat ne va pas dans le sens souhaité, alors il est nul et non avenu. Les associations vivent ça quotidiennement. Sur ce plan, le gouvernement actuel n'est hélas pas différent de ceux du vieux monde...

Que demandez-vous au gouvernement ?

D'écouter moins les lobbys et plus les citoyens, d'être moins idéologue et plus pragmatique. L'objectif est de sauver le climat ? Prenons des mesures appropriées ! Avec de très nombreuses autres associations, Sites & Monuments réclame depuis des années un moratoire sur les « éoliennes » : arrêt des chantiers et des projets en cours ; évaluation de ce qui a été réalisé en termes de performance, de coûts réels pour les finances publiques et l'attractivité de notre pays. Quand les véritables chiffres seront sur la table et librement débattus, la religion éolienne apparaîtra pour ce qu'elle est : une supercherie qui aura prospéré cupidement sur le désir de sauver la planète. J'observe avec inquiétude depuis trois mois qu'il a fallu toute cette violence, ces blessés parmi la police et les manifestants, ainsi que des dizaines de millions de dégâts pour que le président de la République commence à comprendre ce qui est à la base de notre contrat social : en démocratie, on ne dirige pas le peuple, on gouverne pour lui.